

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4
ABONNEMENTS
ANNONCES
A LYON: AGENCE FOURNIER
A PARIS: AGENCE HAVAS

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDACTION
43, rue de la République, 43
LES MANUSCRITS NON INSCRITS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE
ET DEPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.

LA GUERRE AU DAHOMEY — LA PRISE DE KANA
LA DYNAMITE A PARIS — NOUVEAUX DETAILS

A partir d'aujourd'hui nous prévenons nos lecteurs et nos correspondants que toutes les communications concernant les publications du journal L'ECHO DE LYON doivent être adressées à M. Fitz-Georges.

A partir d'aujourd'hui est mis en vente chez tous les libraires de Lyon et de la région

L'Almanach illustré
DE
L'ECHO DE LYON
Pour l'année 1893

Ce recueil, véritable volume, comprend 96 pages.

Voici le sommaire de notre Almanach:

TEXTE
Annuaire pour 1893. — Ruse de Chasseurs. — Plus fort que les fumistes. — Une cinquantaine. — Une plaisanterie. — La casquette. — Le trompette Escoffier. — Reboutier et Charlatan. — La sainte Jeanne. — La pipe de Jean Bart. — Dîner d'ouverture de chasse. — Naufrage de la corvette La Caravane, etc.

GRAVURES
Pièces à refuser. — La réunion électorale. — Les habitués de la Bourse. — Le cuirassé le Redoutable. — Les comédies de la rue. — Une habitation chinoise. — Huttes de Peaux-Rouges, etc.

L'Almanach de « L'Echo de Lyon » est en vente chez tous les libraires, dans tous les kiosques, chez tous les marchands de journaux, au prix de 0,30 centimes.

Dépôt général chez EYRARD, libraire, 23, rue Thomassin.

LE CRIME

Un crime abominable et lâche. — un crime dirigé non pas tant contre les pauvres gens qui en ont été les hasardeuses victimes, non pas tant contre les innocents employés travaillant dans les bureaux de la Compagnie de Carmaux, — que contre la République, contre la liberté, contre l'avènement d'un meilleur régime patriotique et social, — voilà ce que viennent de commettre ceux qui, une fois de plus, ont ensanglanté Paris et épouvanté la France.

Ce sont des fous et des misérables. Des fous, parce que c'est folie de tuer au hasard, de frapper des innocents, des innocents, de s'en prendre à ceux qui n'ont rien fait, sous prétexte qu'on vise ceux avec qui on a quelque querelle à démêler. Des misérables, — parce qu'ils savent bien, — ceux qui entreprennent de terroriser par la dynamite, — que cette terreur ne sera profitable qu'à la réaction embusquée derrière toutes nos indignations et toutes nos douleurs publiques.

Et voyez comme déjà le contre-coup fatal de l'explosion s'est produit au Parlement. On a parlé aussitôt de mesures restrictives contre la liberté de la presse et la liberté de réunion. C'est le président du Conseil, à qui trois cents députés fiévreux demandaient compte d'un coup de folie et de perversité aussi impossible à prévoir qu'à réprimer, c'est

M. Loubet qui leur a répondu: Nous allons vous présenter des lois qui nous arment contre la liberté d'écrire et la liberté de parler.

Si ces lois sont votées, nous aurons reculé de quelques années en arrière dans l'œuvre de l'émanicipation nationale et il faudra recommencer à rouler le rocher de Sisyphe pour revenir lentement, péniblement, douloureusement, au point où nous pensions déjà avoir atteint...

Voilà le premier effet de l'explosion d'hier, — voilà la conquête dont peuvent se féliciter les meurtriers de quelques pauvres employés et de quelques gardiens de la paix, — ce n'est pas encore celle-là qui donnera de la popularité aux abominables doctrines des brigands qui ne sont que des assassins et prétendent en vain se faire traiter en ennemis politiques.

Au surplus, dans cette lamentable affaire, il n'y a — il faut bien en convenir — qu'incohérence et insanité. Eh quoi! c'est quand la grève de Carmaux est terminée, c'est quand les mineurs sont rentrés à l'usine, c'est quand on négocie le retour de tous les graciés et qu'on a déjà obtenu le rappel de la plupart d'entre eux, — c'est à ce moment qu'un misérable tue cinq innocents dans l'espoir de démolir le bureau de la Compagnie à Paris!

Ne dirait-on pas que cet homme, irrité de l'effet produit par cette manifestation populaire, si calme dans sa fermeté, si sympathique par sa cause, si intéressante dans le but qu'elle poursuivait, ne dirait-on pas que cet homme a voulu enlever aux mineurs de Carmaux, à la démocratie radicale et socialiste qui faisait cause commune avec eux, à l'idée de justice et de libre exercice de nos droits civils et politiques qui triomphait déjà avec les grévistes, — ne dirait-on pas que cet homme a voulu couper court à tout cela, — et noyer cette pacifique victoire dans du sang et des ruines?

Qui élève aujourd'hui la voix? Qui prend thème de ce malheur public pour attaquer — pour attaquer qui? — les anarchistes? oh! que non pas! — mais pour attaquer le régime républicain, pour attaquer les actes, les idées, les tendances, les efforts du grand parti radical-socialiste? — Ce sont les réactionnaires, ce sont les nouveaux républicains, ceux qu'on a si bien nommés les républicains du pape.

Ah! ils triomphent, ceux-là! Ils versent des larmes de crocodiles sur les pauvres victimes dont ils demandent compte au parti républicain avancé, — parti dont les compromissions, dont les sympathies, dont les tentatives de marche en avant sont, prétendent-ils, la cause de tout désordre, de tout attentat.

Ils savent bien eux-mêmes que ce reproche est à la fois mensonge et calomnie. Ils savent bien que dans les pays les plus comprimés par l'autocratie despotique, éclatent les plus effroyables cataclysmes. Ils en ont les exemples sous les yeux, ils l'ignorent pas d'où viennent les pires théories, les pires excitations, les pires attentats. Mais ils

se font une arme de la dynamite si bien placée pour aider à leur traîtrise manœuvrière, — et voilà qu'ils peuvent déjà se dire: Cette bombe qui vient de fracasser un bureau de police, elle n'a pas tué seulement cinq malheureux, — elle a porté aussi atteinte à la liberté de parler et à la liberté d'écrire, — autant de gagné pour les batailles de demain.

Eh bien, non! il n'y aurait rien de gagné: le peuple verra, — il voit fort bien, — où sont ceux qui travaillent pour lui et ceux qui travaillent contre lui... Il se détournera avec autant de méfiance des réactionnaires déguisés en républicains libéraux, qu'il se détourne avec mépris des assassins qui essayent vainement de tuer la liberté en déshonorant la France.

Paul BERTNAY.

DÉPÊCHES PAR SERVICE SPÉCIAL

Nouvelles Militaires

Paris, 9 novembre. M. le général Haut est désigné pour remplacer le général Rothwiler, à la 5<sup>e</sup> brigade de dragons à l'Ecole militaire. Le général Rothwiler sera atteint, le 12 février, par la limite d'âge.

Le 9<sup>e</sup> corps s'attend à voir arriver à Tours le général de la Rochethulon, pour succéder au général Haut à la tête de la 3<sup>e</sup> brigade de cuirassiers.

Nous ne sommes pas la seule puissance militaire qui ait de nouveau reconnu la nécessité de pourvoir les troupes d'un campement susceptible de leur permettre de bivouaquer, en dehors des lieux habités. Déjà les régiments du 6<sup>e</sup> corps ont reçu des tentes de tentes individuelles qui feront désormais partie de l'équipement du soldat.

Après l'Allemagne, l'Autriche vient de décider l'adoption d'une tente pour ses troupes d'infanterie. Mais à l'encontre de ce qui a été admis chez nous, la tente autrichienne devra pouvoir abriter deux soldats, et affectera la forme d'un bonnet de police. Cette tente, en toile brune de coton imperméabilisée, peut être portée en manteau supplémentaire, comme le puncho mexicain.

Informations Politiques

Paris, 9 novembre. MOUVEMENT PREFECTORAL
Le mouvement préfectoral en préparation depuis quelque temps, au ministère de l'Intérieur, ne paraîtra pas à l'Officiel avant douze jours.

Le motif de ce retard est que ce mouvement sera beaucoup plus étendu qu'on ne l'avait tout d'abord annoncé.

CRISE MINISTÉRIELLE EN HONGRIE
Buda-Pesth, 9 novembre. Le comte Szapary a annoncé à la Chambre des députés et à la Chambre des magnats la démission du cabinet à cause de divergence d'opinion relativement à la question des mariages civils. Les deux Chambres se sont ajournées sine die.

LE SUFFRAGE UNIVERSEL EN BELGIQUE
Bruxelles, 9 novembre. Vingt trois députés réunis après la séance royale ont constitué un groupe de partisans du suffrage universel.

ELECTION DE M. CLEVELAND
New-York, 9 novembre. M. Cleveland est élu président de la République des États-Unis.

Les élections ont eu lieu dans le calme et l'ordre le plus satisfaisant.

LES GRÈVES EN ANGLETERRE

Londres, 9 novembre. Dans la ville d'Oldham, 170 filatures sont fermées. Neuf millions de broches sont inactives, et 32.000 ouvriers chôment. On craint que d'autres industries ne soient affectées par la grève. On mande de Manchester que le nombre des grévistes du Lancashire est évalué à 14.000.

LA GUERRE AU DAHOMEY

PRISE DE KANA

Paris, 9 novembre. Le lieutenant-gouverneur des établissements du Bénin, prévient le ministre de la marine à la date du 8 novembre que, d'après ses renseignements, la colonne s'est emparée de Kana, après une vigoureuse résistance. Nous avons eu onze tués et quarante-deux blessés. L'état sanitaire est satisfaisant.

A la suite des dernières nouvelles, le colonel Dodds sera promu général.

LE GÉNÉRAL DODDS

Le ministre de la marine vient d'adresser le télégramme suivant à M. Dodds: « Marine à général Dodds.

« Le président de la République, sur ma proposition, vient de vous nommer général de brigade. Je suis heureux de vous annoncer cette distinction méritée par vos brillants services.

« Signé: BURDEAU. »

Détails rétrospectifs. — Les cartouches Lebel. — Renforts nécessaires. La Liberté reçoit la correspondance suivante de Kotonou 18 octobre:

Depuis le départ de la Ville de Ceara, le 15 courant, les événements politiques se sont un peu aggravés. La colonne, harcelée constamment par les Dahoméens, a subi bien des pertes. Behanzin ayant levé tous les hommes valides du Dahomey a maintenant 30.000 hommes environ. La colonne, qui est réduite à 1.900 soldats, subit de rudes chocs.

De plus, il manque de cartouches Lebel. Les légionnaires qui étaient armés de ce fusil vont sans doute recevoir le fusil Gras dont les cartouches ne manquent pas heureusement. L'effet moral, vis-à-vis de ces braves soldats de la légion, n'en est pas moins triste. On attendait des cartouches Lebel par le Stamboul et il n'en est pas arrivé.

Comme il y a beaucoup d'invalides, soit par les balles, soit par les fièvres, on est gêné sérieusement. Porto-Novo n'a plus d'hommes, tous sont partis à la colonne. Cette nuit est arrivé l'ordre de ne rapatrier que les hommes se trouvant vraiment dans l'impossibilité de tenir un fusil.

La compagnie de tirailleurs, qui est ici, va partir sans doute pour garantir Porto-Novo. Des marins les remplaceront. Il faut absolument mille hommes de plus pour finir la conquête.

Quand la colonne sera à Abomey, ce qui ne peut tarder, elle y restera quelque temps pour s'y fortifier, se reposer et attendre des renforts pour descendre vers Widah. Certes, le colonel attend la prise d'Abomey pour demander des renforts. Cela paraît plus naturel en France.

On croit que le commandant Andoué fait une diversion sur Abomey. On n'a aucune

nouvelle de lui; il est parti de Grand-Popo avec 250 hommes et des noirs de la tribu des Watchis vers le courant.

L'artillerie dahoméenne est bien dirigée; ce ne sont certainement pas des noirs qui la manœuvrent. On pense que ce sont des mulâtres portugais.

Nos morts et nos blessés. — Le prestige du colonel Dodds. Porto-Novo, 9 novembre.

La prise de Kana est l'opération décisive de la campagne.

La cité sainte n'a pas été enlevée sans une vive résistance. Les tirailleurs sénégalais et les spahis se sont surtout distingués dans les combats à la suite desquels nous nous en sommes emparés.

Nous avons eu onze tués. Parmi les quarante-deux blessés, on compte quatre ou cinq officiers dont deux appartiennent à l'artillerie de marine.

L'un d'eux, un lieutenant, est seul grièvement atteint; il a la poitrine transpercée.

On a eu toutes les peines du monde à retenir les noirs qui servent de porteurs à nos troupes et qui, en se transformant en combattants, voulaient se faire une large part dans le butin.

L'impression sera profonde dans tout le pays. Les tribus, nos alliés, regardent maintenant le colonel Dodds comme un chef à la fois militaire et religieux. Son autorité et son prestige sur elles s'en trouvent fort augmentés.

On regarde comme imminente la prise d'Abomey qui est située à une quinzaine de kilomètres de Kana. On ne croit pas qu'elle donnera lieu à une vive résistance.

L'armée dahoméenne, qui est abandonnée par ses prêtres, est démoralisée. Les féticheurs désertent. Behanzin va sans doute être obligé de fuir pour ne pas être assassiné par eux.

L'état de nos soldats. Porto-Novo, 9 novembre.

L'état sanitaire de nos soldats est excellent et leur entrain merveilleux. L'état des blessés est aussi bien que possible. Sur 225 que nous en avons eu, dans les derniers combats, 145 ont déjà rejoint leur corps.

Voir la suite dans nos dépêches de la Dernière Heure

Autour du Parlement

Paris, 9 novembre.

Un ministère des Colonies
La commission chargée des propositions relatives à la révision des services administratifs, vient d'approuver le rapport de M. Delcassé, concluant à la création d'un ministère spécial des colonies.

La Commission de l'Armée
La commission de l'armée s'est réunie sous la présidence de M. Mézières. Elle a entendu la lecture du rapport de M. Legludic, sur les modifications des articles 23 et 24 de la loi sur le recrutement, demandées par les ministres de la guerre et de la marine, en faveur des candidats élèves-commissaires de la marine.

Elle examinera ensuite un projet déposé par les ministres de la guerre et de la marine, pour augmenter le nombre de décorations militaires.

Feuilleton de L'ECHO DE LYON 10 novembre

LE CLUB

DES
Valets de Cœur

PAR
PONSON DU TERRAIL

ROCAMBOLE

Léon voulait éloigner Eugénie Garin de Paris; il se sentait faible, il semblait vaguement comprendre que si elle restait, il n'aurait pas la force de ne plus la voir.

Il avait quelques économies dont il ne rendait compte à personne, que sa femme lui laissait employer à sa guise et qui passaient presque toutes à soulager des misères cachées.

Afin de s'affermir plus encore dans sa résolution, Léon prit un rouleau de mille francs dans son tiroir et le mit dans sa poche. Il avait l'intention de le faire accepter au père Garin, à la condition qu'il retournerait dans son pays.

Quand de l'atelier il remonta dans son logement particulier, le silence et le sommeil y régnaient depuis longtemps, couronnant ainsi une noble journée de labeur.

Dans sa chambre nuptiale, une veilleuse, placée sur la cheminée, répandait autour d'elle une clarté mate et discrète. Au-dessus du lit se trouvait le berceau de l'enfant, caché par le même rideau que la couche maternelle.

Léon s'arrêta quelques secondes sur le seuil, comme s'il eût éprouvé du remords et de la honte à revenir, lui, le cœur troublé de pensées coupables, prendre sa place accoutumée entre ces deux êtres qui auraient dû remplir sa vie: — sa femme, la chaste et belle Cerise, — son enfant, rose et blond comme un petit ange, dont l'âme sans doute retournait au ciel chaque nuit, tandis que son frère reposait auprès de sa mère.

Puis, passant la main sur son front comme s'il eût voulu en chasser une pensée qui l'obsédait, une image persécutrice, il s'avança sur la pointe du pied, restant sur son haleine, et il écarta doucement les rideaux.

C'était un tableau charmant que celui qu'il eut alors sous les yeux. L'enfant n'était point dans son berceau, sa mère l'avait pris avec elle, elle le tenait dans ses bras, et tous deux dormaient.

L'enfant, autour duquel s'arrondissait le beau bras de sa mère, avait les lèvres entr'ouvertes et souriait dans son sommeil, sans doute à quelque vision céleste, ressouvenir du paradis qui ne s'efface de la mémoire de l'enfance que lorsque la première passion humaine commence à en ternir l'innocence.

La mère, plus grave, plus sérieuse, dormait ses lèvres collées à la blonde chevelure de son chérubin. Un moment, l'ouvrier contempla son bonheur sous cette double apparence, n'osant faire un mouvement ni même respirer. Et l'image fatale, le souvenir fascinateur du démon aux yeux bleus s'effaçèrent, et l'heureux père sentit son cœur palpitant et se crut encore heureux époux.

Il se pencha alors sur le groupe endormi et voulut prendre l'enfant pour le remettre dans son berceau.

Mais, malgré les précautions infinies qu'il employait pour le dégager du bras de la jeune femme, ce bras, souple tout à l'heure, se raidit tout à coup, un pli se forma sur le front blanc de Cerise, et la mère, dormant encore, serra son cher nourrisson comme si un danger l'eût menacé.

Puis elle ouvrit les yeux, aperçut son époux. Et alors le pli du front disparut, la lèvre sérieuse dessina un sourire, le bras roide se détendit, et le père put prendre son enfant et le remettre dans son berceau.

L'image d'Eugénie Garin avait disparu. Le lendemain, Léon descendit à l'atelier, plus gai, plus souriant qu'à l'ordinaire.

Il fut fort occupé durant la matinée, accablé de visites d'affaires, de commandes, d'ouvriers. Puis c'était un samedi, jour de paye, et, dès le matin, Léon avait l'habitude de vérifier la caisse et de faire faire de la monnaie.

Quand il sortit de chez lui, vers deux heures, pour aller rue de Charonne, il était muni du rouleau de mille francs, il avait la résolution de le donner au père Garin et de lui faire promettre de partir. En s'arrêtant à la porte de la maison, il eut bien encore cet étrange battement de cœur qui s'empara de lui chaque fois qu'il y allait, mais il était résolu, et il monta bravement.

La veuve Fipart n'était point dans sa loge, il ne rencontra personne dans l'escalier et atteignit sans voir à qui vive la porte de la mansarde.

— Entrez! répondit la voix de la jeune fille, lorsqu'il eut frappé. Léon entra et jeta un cri de surprise. Le lit du vieillard était vide, la jeune fille était seule.

L'ouvrier eut le vertige. Pour la première fois il se trouvait seul avec cette femme qui produisait de si grands ravages dans son âme, et c'était précisément au moment

même où il venait la voir pour la dernière fois. La jeune fille se leva toute rougissante, et comme si elle-même eût redouté ce tête-à-tête.

— Oh! donc est votre père? demanda Léon d'une voix tremblante. Elle baissa les yeux et soupira: Il est parti depuis ce matin, répondit-elle.

— Partit! exclama l'ouvrier stupéfait. — Ah! monsieur Rolland, murmura Eugénie, qui feignit un embarras profond, nous pardonneriez-vous jamais?... — Vous pardonner! fit-il tout ému, et de quoi donc êtes-vous coupable?

Et déjà le pauvre Rolland avait oublié quelle résolution héroïque l'amenait. Il contempla Eugénie, et se demandait ce qu'il pouvait avoir à lui pardonner.

Monsieur Rolland, reprit-elle d'une voix émue, vous avez été notre bienfaiteur, vous nous avez arrachés à la misère, et quelque chose me dit que c'est bien mal à nous de vous avoir caché...

— Mais... quoi donc? demanda-t-il, de plus en plus étonné. — Eh bien, reprit-elle, attachant sur lui son regard d'azur, et d'une voix qui tournait la tête au pauvre Léon chaque fois qu'il l'entendait vibrer, nous pardonneriez-vous, si nous avons pu vous faire de la peine?

Et le serpent tentateur prit la main de ce pauvre homme au cœur plein de trouble, et comme obéissant à un hypocrisie élan de reconnaissance.

— Je vous le promets, répondit Léon, qui avait le vertige. — Puis, vaincu sans doute par l'habitude, il s'assit auprès d'elle et parut disposé à écouter.

me se mettait à pleurer et, tout en vous bénissant comme un ange du bon Dieu, il m'embrassait ses infirmités et rougissait de vous tout devoir... autant que j'en rougis moi-même... acheva-t-elle d'une voix entre-coupée.

— Mademoiselle... balbutia Léon. — Car, M. Rolland, reprit-elle, je ne m'abuse pas, et mon père non plus. Madame Rolland, votre digne femme, me paye cinq francs ce qui vaut un franc et vous-même vous ne venez jamais ici...

— Taisez-vous, mon enfant, murmura Léon, ému jusqu'aux larmes, votre père n'a-t-il pas été mon ouvrier?

— Eh bien, poursuivit-elle, le médecin qui soignait mon père lui a dit hier matin qu'il serait obligé de suivre un traitement des plus longs et des plus coûteux, s'il voulait recouvrer la vue; et comme il ne pouvait rien que nous ne pourrions payer ni le médecin ni les remèdes, il lui a offert de le faire admettre à l'asile.

— Ah! s'écria Léon, et il y est allé? — Ce matin, Oh! mon père savait bien, mon bon monsieur Rolland, que si vous preniez sa résolution, vous vous y opposeriez, que vous lui offririez de l'argent encore... il ne vous a parlé de rien hier et il est parti, me laissant ici pour vous supplier de nous pardonner.

Et l'ouvrier voulut baisser les mains de Léon et fondit en larmes.

Déjà le pauvre ébéniste avait perdu la tête... il ne songeait plus à sa femme, à son enfant; il avait tout oublié en présence de cette femme qui pleurait et vers laquelle l'entraînait une invincible attraction.

— Quant à moi, reprit-elle, j'irai vous voir ce soir, monsieur Rolland, vous et madame, j'irai la remercier de vos bienfaits, comme je vous remercie de fond d'un cœur reconnaissant et qui n'oubliera jamais... — Mademoiselle, balbutia Léon, vous me

CHRONIQUE PARISIENNE

LE CAS D'UN JURÉ

Ainsi que nous l'avons annoncé dans nos dépêches, voici ce qui s'est passé à la cour d'assises de la Marne. Un citoyen du nom de Vernouillet, qualifié par le correspondant de la Justice de « vieux démocrate » faisait partie du jury. Quand son tour vint de prononcer la formule sacramentelle du serment, Vernouillet se leva et donna lecture de la déclaration suivante qu'il avait écrite pour ne pas courir les périls d'une improvisation:

« Je regrette de ne pouvoir prononcer le serment que la loi m'impose. Je veux bien jurer sur mon honneur et ma conscience, qui est sans reproche. Je peux également jurer devant les hommes, envers qui j'ai toujours fait mon devoir, mais je ne puis jurer devant Dieu, auquel je ne crois pas. Je mentionnerais aux convictions de toute ma vie, si je prononçais ce serment, et je proteste de toute mon énergie contre la loi qui me l'impose. Cette loi, que je ne veux pas qualifier, est digne des siècles passés et ne devrait plus être qu'un souvenir. Je proteste contre cette loi, qui est une négation absolue de la liberté de conscience, car elle met un honnête citoyen, libre-penseur ou athée, dans l'impossibilité de remplir son devoir envers la société. Je le déclare en toute conscience, si je prononçais ce serment, je serais parjure à toutes mes convictions et je ne me croirais pas digne de remplir les fonctions de juré. »

Il y a là-dedans une ou deux tournures de phrases un peu pompeuses. Mais en somme, la déclaration est modérée et honnête.

Le président de la cour d'assises qui était M. Pilet-Desjardins, conseiller à la cour d'appel de Paris, insista auprès du juré, lui fit entendre les douces voix de la transaction. Mais le juré n'en voulut pas démorner. Il dit que c'était bien son dernier mot.

Sur quoi, réquisitions du ministère public qui, avant de demander l'application d'une peine, éprouva le besoin de dire à M. Vernouillet que sa déclaration n'était qu'un « factum ». Les peines ne vont jamais sans un peu de dédain.

M. Vernouillet, pour n'avoir pas voulu être « parjure », fut condamné à cinq cents francs d'amende, l'affaire fut renvoyée à la fin de la session et on alla déjeuner.

L'incident n'est pas nouveau; il s'est produit plusieurs fois en cour d'assises. Mais voici ce qu'on n'avait pas encore vu.

Après déjeuner, à la reprise de l'audience, Vernouillet faisait encore partie du jury pour juger une autre affaire. On le laisse prendre sa place au banc des jurés, comme si rien n'était. Peut-être pensait-on que Vernouillet, après déjeuner n'était pas le même que Vernouillet à jeun, et que ce repas au restaurant d'à côté lui aurait révélé l'existence du dieu qui figure au Code pénal.

Pas du tout. Même Vernouillet. Ah! c'est trop fort! C'est de l'entêtement.

Le ministère public, qui avait déjeuné lui aussi, et qui n'avait pas plus changé d'idée que le juré récalcitrant, se leva de nouveau et requiert avec la même véhémence que le matin. Eh! quoi! cet homme est allé déjeuner et il persiste?

remerciez plus tard... je n'ai encore rien fait pour vous... attendez... Elle secoua la tête, un sourire brilla à travers ses larmes.

— Je quitte cette maison demain, dit-elle. Si la foudre fût tombée sur Léon Rolland, elle l'eût moins ennuagé que ces simples mots.

Pourtant, il était venu là bien résolu à faire partir cette femme, dont la présence à Paris menaçait son bonheur, bien décidé à la voir pour la dernière fois. Et, comme elle allait au-devant de ses desirs, qu'elle lui annonçait cette séparation qu'il voulait tout à l'heure, voici qu'il se sentait pris d'une épouvante subite, comme si, avec elle, elle allait emporter son cœur à lui et sa vie tout à la fois.

— Vous... quittez... cette maison?... balbutia-t-il comme un homme qui a mal entendu.

— Oui, répondit-elle simplement, j'ai trouvé une place de femme de chambre auprès d'une Anglaise qui voyage... Je gagnerai en argent ce que, hélas! je vais perdre en fierté... Mais que voulez-vous? acheva-t-elle d'une voix brisée; comme cela, je pourrai aider mon vieux père.

Pendant quelques minutes, Léon garda un silence farouche. Une lutte terrible, suprême, inexorable, s'élevait en son cœur... D'une part, le souvenir de sa femme et de son enfant; de l'autre, la vue de cette femme, dont les yeux pleins de larmes n'avaient rien perdu de leur magique et ténébreux pouvoir, le bouleversait... Enfin, le mal l'emporta sur le bien, le vice demoura vainqueur et triompha de la vertu.

— Vous ne partirez pas! s'écria-t-il. Elle le regarda avec une sorte de terreur.

(A suivre.)

La Cour comprendra qu'elle se trouve devant un récidiviste des plus dangereux...

Sur le coup de deux heures, Vernouillet est de nouveau condamné à cinq cents francs d'amende, et la seconde affaire est renvoyée à la fin de la session.

Mille francs en un jour, sans compter les frais, et pour la gloire de Dieu, c'est ce qu'on peut appeler une culotte. Remarquez que les accusés que Vernouillet avait à juger se trouvaient là au banc des accusés, entre les gendarmes.

Je ne connais pas le rôle de la présente session de la cour d'assises de la Marne, mais si Vernouillet a eu la malchance de figurer comme juré à toutes les affaires, il peut en avoir pour une quinzaine de mille francs, et les accusés auront l'impression d'avoir assisté à une session du Tribunal de la Sainte-Inquisition où pendant quelques jours, soir et matin, on mettait sur le cheval un athée de la Marne.

— Voulez-vous croire en Dieu? nom de Dieu!

— Non. — Cinq cents francs. Voilà comment Dieu peut vous ruiner un homme. Je ne crois pas que les escarpes qu'on avait à juger en aient fait autant.

D'autre part, l'Etat se fait le plus grand honneur en subventionnant au Collège de France, à la Sorbonne et dans les Facultés un haut enseignement scientifique où l'hypothèse de Dieu est reléguée au rang des contes bleus.

En attendant, c'est Vernouillet qui casque et qui recasque. Quand voudra-t-on mettre les lois d'accord avec les découvertes et l'état d'esprit du temps présent? Un ami me citait hier cette petite observation de Lamartine: la France est toujours en retard de cent cinquante ans sur ses propres idées.

Comme il avait raison, Lamartine!

UN INCIDENT FRANCO-SUISSE

Berne, 9 novembre.

Après avoir pris connaissance de l'incident Bernoud, le Conseil fédéral a chargé le ministre de Suisse à Paris de déclarer qu'il avait été péniblement impressionné par la mesure prise sur l'ordre de M. Viette par la Compagnie de chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée.

Il regrette que M. Bernoud ait été révoqué pour avoir, dans une fête suisse, remplacé le drapeau français par le drapeau de la Confédération sur un édifice public situé sur le territoire suisse.

Le motif invoqué donne au conflit une tournure officielle. Le Conseil fédéral a chargé le département des chemins de fer de racheter promptement le tronçon appartenant à la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, situé sur le territoire suisse.

DANS L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Bordeaux, 9 novembre.

Le dernier courrier venant de la côte occidentale d'Afrique apporte les nouvelles suivantes: Un messageur arrivé il y a quelque temps de Brazzaville à Libreville a confirmé la nouvelle de la mort de M. Poumayrac de Mascreon, chef de poste de 1<sup>re</sup> classe.

Le fonctionnaire, parti de Yakouma pour reconnaître la rivière Bartou ou Koto avec une petite troupe de douze miliciens, se trouva brusquement engagé contre un nombre considérable d'indigènes et fut massacré ainsi que les hommes de son escorte, mais on ignore toujours les circonstances exactes dans lesquelles s'est produit ce désastre.

Les autres nouvelles venues de Brazzaville font connaître que M. Bourayne, agent auxiliaire de 1<sup>re</sup> classe, avait été blessé grièvement au cours d'une échauffourée par des indigènes de la région. Il est aujourd'hui hors de danger et en voie de guérison.

Le 28 septembre 1892 ont eu lieu à Brazzaville les obsèques de M. Poulet, chef de bureau à la direction de l'intérieur, décédé la veille à bord de la Minerve.

L'EXPLOSION

De la rue des Bons-Enfants

Nous avons publié hier des détails très complets sur l'attentat qui vient encore une fois de frapper l'épouvanté dans la population parisienne. Notre correspondant spécial nous envoie aujourd'hui les dépêches suivantes, qui contiennent de nouveaux renseignements sur les origines de l'attentat et sur l'enquête ouverte en vue de découvrir les coupables.

Paris, 9 novembre.

Les Obsèques des Victimes

M. Lozé, préfet de police, demandera aujourd'hui au conseil municipal que les obsèques des victimes soient faites aux frais de la ville, comme celles de Véry.

La Mort de l'Inspecteur Troutot

Les derniers moments de l'inspecteur Troutot qui, comme on sait, a expiré hier soir à l'Hôtel-Dieu, ont été marqués par une scène déchirante. Près de lui se trouvait sa femme. Il est mort en prononçant ces mots: « Que je souffre! Ma femme, mes pauvres enfants! »

L'Engin explosible

Sur l'attentat d'hier, deux points seulement sont dès à présent acquis à l'Instruction. On sait que la bombe a été trouvée à onze heures dix sur le palier de l'entresol, à la porte des bureaux de la Compagnie. Or, à onze heures précises, une personne venue à la Compagnie

pour voir le caissier sortait du bureau, et la bombe n'y était pas encore. Le visiteur, en descendant l'escalier, rencontra une femme très modestement vêtue, la tête enveloppée d'un fichu noir, qui portait un large panier dans lequel un volumineux objet de forme ronde était placé.

L'engin a donc été déposé à la porte des bureaux vers onze heures cinq par une femme. On ne sait rien de plus. Détail curieux: la personne à qui est due la révélation de ce détail important, est domiciliée boulevard Saint-Germain, dans la maison même de M. le conseiller Benoist, que tentèrent de faire sauter les anarchistes il y a plusieurs mois.

Les experts ont retrouvé quelques morceaux de la marmite et ils les examinent avec soin. Avec quel était-elle chargée? Contenait-elle des projectiles? Certains indices sembleraient faire supposer qu'il y avait de gros plombs ou des débris de ferrailles. On a trouvé dans la poche d'une des victimes trois pièces de dix centimes crevées par des plombs. On a constaté, en outre, des blessures spéciales.

En somme, on croit qu'il y avait des projectiles dans la bombe. Quant à la marmite, c'est un pot-à-feu en fonte de taille moyenne, avec des oreilles et un couvercle. C'est à peu près un engin semblable à celui qui a failli faire sauter M. le conseiller Benoist, boulevard Saint-Germain.

La provenance de la dynamite

D'après l'Éclair, on croit pouvoir affirmer que la dynamite dont on s'est servi provient des dix caisses dérobées l'été dernier sur la ligne de Roanne à la Chapelle. Les anarchistes disposeraient donc encore d'une quantité dix fois pareille d'explosif.

Le Récit d'un Témoin

Un commerçant qui habite à proximité, 21, rue des Bons-Enfants, et qui est arrivé au commissariat de police deux minutes après l'explosion, m'a fait le récit suivant du spectacle qu'il a eu sous les yeux:

« Ce que je n'ai jamais vu, m'a-t-il dit, moi qui ai été soldat, qui ai vu Bazeilles et Champigny et tant d'autres combats, qui ai approché des cadavres de toute nature, ce que je n'ai jamais vu, c'est cet amas informe, horrible et terrifiant de chairs dont il était impossible de caractériser la nature. Cela représentait le cadavre de l'agent Pousset. On aurait dit un pâté de chair mêlée d'os et de parcelles de drap. Ah! le spectacle de ce cadavre me restera longtemps dans la mémoire, comme celui de ce bec de gaz auquel se trouvaient accrochés des lambeaux de cervelle. »

Interview avec M. Jules Guesde

M. Jules Guesde a été interviewé par un de nos confrères:

Je ne crois pas du tout, a-t-il dit, à un attentat anarchiste; mais si réellement, ce qu'il faudra démontrer, le parti anarchiste n'est pas étranger à l'explosion, je ne puis que le regretter, car le parti socialiste révolutionnaire tout entier ne s'associe pas à des actes de violence de cette nature.

Les Anarchistes

Le Figaro rapporte une conversation qu'il a eue avec un de ses collaborateurs à ce, il y a huit jours, avec un anarchiste italien appartenant au groupe des réfugiés de Lugano et qui allait à Londres:

A Paris et en France, a dit cet anarchiste, nous serons obligés de changer de tactique. Nous n'essayerons plus rien contre les maisons habitées, d'abord parce que l'expérience nous a prouvé que ce n'est jamais celui que nous visons qui est atteint, et ensuite parce que nous mettons de cette façon la population contre nous.

Nous ne nous occuperons plus, à l'avenir, que des banques pour détruire le capital, et des maires, pour détruire les actes de l'état civil. De cette façon, nous porterons à la société bourgeoise actuelle des coups dont elle aura peine à se relever.

L'anarchiste italien a ajouté que ce serait surtout avant le 1<sup>er</sup> mai qu'on entendrait parler de ses amis, dont deux au moins étaient partis pour Carmaux quelques jours auparavant. Il a avoué qu'il y avait une organisation complète entre les anarchistes des différents pays et que l'argent venait de Londres.

Un autre journal a interviewé, rue Joquelet, les anarchistes Constant, Martin et Duprat, qui, dit-il, sont enchantés:

« C'est parfait, très réussi, ont-ils dit, c'est un pas de plus vers l'affranchissement général. Tous sauteront, tous! »

« Eh bien! qui est-ce qui prétendait donc qu'il ne restait pas une petite marmite? Ah! on veut nous embêter, on court après Français comme s'il était le seul capable d'allumer une mèche! Eh bien, on voit le résultat, et l'on en verra bien d'autres encore! »

Les Dégâts

Les dégâts de l'immeuble ne sont pas très considérables. Ils s'élèvent à une dizaine de mille francs.

La mise en bière des Victimes

Voici d'intéressants détails sur la mise en bière des victimes.

Les pompes funèbres avaient reçu télégraphiquement l'ordre d'envoyer quatre fourgons rue des Bons-Enfants. A cinq heures et demie, les voitures arrivent. Il fait nuit.

La première voiture pénètre dans la cour et se porte devant le hangar. On allume des bougies et, à la lueur vacillante de ces chandelles que, képi bas, portent des agents, on procède à la mise en cercueil. Tout le monde, assistants, journalistes, magistrats, se découvre.

L'effet est sinistre. La pièce est plongée dans l'obscurité. Seules les parties où se trouvent les corps et les cercueils sont éclairées, et cette faible lueur projetée sur les cadavres fait un tableau horrible.

On est sous le coup d'un épouvantable cauchemar, on reste silencieux, ému, oppressé.

Dans le premier cercueil, on met le corps de Pousset, le jeune secrétaire; dans le deuxième, on met le sous-brigadier Fomaria; le corps du gardien de la paix Réaux est mis dans le troisième cercueil. On met ensuite le corps de M. Guarin dans le quatrième. Dans ce de-

nier cercueil, on place une corbeille contenant les débris recueillis.

Les quatre voitures ont transporté les corps à l'amphithéâtre de l'Hôtel-Dieu, où seront examinés ces débris humains. Il y a là des bouts de pieds, des doigts, des lambeaux de chair, de cheveux, d'os, des débris de crâne, le tout ensanglanté.

Paris, 9 novembre.

Le lieu de l'Explosion

La foule se porte toujours aux abords de la rue des Bons-Enfants, aussi un double barrage de gardiens de la paix a dû être établi dès la première heure.

Dans la maison du commissariat l'aspect est le même qu'hier. Des débris de toutes sortes occupent la cour, une partie du vitrage seulement est remplacée.

L'Enquête

Vers 11 heures, M. Girard, chef du laboratoire municipal s'est rendu de nouveau, avec plusieurs aides, rue des Bons-Enfants. A défaut des débris de l'engin, M. Girard tenait à établir d'une façon certaine l'explosif dont la bombe était chargée.

Sur des fragments de plâtras et des débris de plancher, sur lesquels l'effort de l'explosion avait principalement porté, il a appliqué de la diphenylamine sulfurique, dont la réaction donne un précipité bleu qui dénote formellement la dynamite.

Pour le surplus, le chef du laboratoire municipal croit que la dynamite était amorcée, soit avec de la poudre chloratée, soit avec du fulminate de mercure.

C'est ce que la suite des recherches établira. Il est toujours persuadé que l'engin n'était pas actionné par un mouvement d'horlogerie, mais était bien une bombe à renversement, il se base sur ce fait que lorsque l'engin a été trouvé avenue de l'Opéra, il était sur la partie plane, c'est-à-dire renversé. Pour l'enlever on l'a naturellement retourné pour le prendre par la poignée ce qui a retardé l'effet de l'acide sur les bouchons et, par conséquent l'explosion. Il a été porté de même au commissariat. Là, les agents qui le portaient, ignorant le danger, l'auront posé à nouveau sur la partie plane. C'est alors que l'acide achevant son œuvre sur les bouchons l'explosion se sera produite.

Ajoutons que M. Girard a enlevé des murs et des parquets des débris de fonte provenant des éclats de la marmite. Il n'a trouvé nulle part, comme au boulevard Saint-Germain où à la caserne Loban, des grenailles ou des morceaux de fer ou d'acier.

Quant aux recherches sur les auteurs de l'explosion, on est toujours réduit à des conjectures; toutefois on recherche activement une femme que M. Lefrapper a rencontrée hier matin, à onze heures, dans les escaliers de l'avenue de l'Opéra.

Onze lettres anonymes désignant plusieurs individus sont déjà arrivées à la préfecture.

D'autre part, quelques anarchistes craignant les arrestations en bloc qui se sont produites lors des dernières explosions, ont cru prudent de disparaître.

Jusqu'à présent, on ne paraît pas disposé à procéder à une nouvelle arrestation en masse des quelques anarchistes militants de Paris et de la banlieue, on reconnaît l'inutilité de son moyen et son peu d'efficacité: il est donc probable qu'on n'aura pas encore recours à ce moyen.

La Société de Carmaux

Depuis hier, les bureaux de la compagnie de Carmaux sont gardés par deux agents.

Sur le trottoir, devant le n° 11 de l'avenue de l'Opéra, circulent trois gardiens.

Le baron Reille est venu ce matin, vers 10 heures, dépoiler son courrier, comme d'habitude; il est resté quelques instants dans son cabinet.

Le secrétaire général de la direction des mines de Carmaux, M. David, qui en ce moment est à Paris et que nous avons rencontré ce matin au siège social, paraît ne pas croire à une vengeance des mineurs.

« Nos ouvriers, dit-il, ne sont pas anarchistes, ils ont d'ailleurs récemment malmené, vous le savez, le compagnon Tournade, qui ne fit pas long feu à Carmaux. »

Il incline plutôt à croire à une exécution de l'attentat par des anarchistes militants de Paris.

Des lettres de menaces très nombreuses depuis quelque temps étaient adressées au président du conseil d'administration, elles semblaient plutôt viser le baron Reille, et on aurait plutôt craint un attentat à son domicile particulier qu'à un siège de la compagnie.

Au moment où je me retirais, je rencontre M. Lefrapper, fils de l'administrateur de la compagnie décedé, qui me témoigne son mécontentement d'avoir été mentionné par les journaux comme ayant rencontré hier, au sortir du bureau où il venait de voir le comptable de la société, M. Belloy, une femme pauvrement vêtue, portant un panier découvert semblant renfermer un objet de forme bizarre.

« Me voici maintenant tout désigné, dit-il, aux vengeances des anarchistes; cela est fort désagréable et peu rassurant. »

La mère du jeune homme s'efforce de calmer la terreur de son fils, qui ne conteste pas, d'ailleurs, la matérialité des faits et reconnaît en avoir témoigné devant le juge d'Instruction.

Obsèques des Victimes. Le conseil municipal a adopté à l'unanimité une proposition décidant que les obsèques des victimes de l'explosion d'hier auront lieu aux frais de la ville et l'invitant le préfet de police à présenter d'urgence des propositions de pensions, pour les veuves et les orphelins.

Les obsèques auront lieu dimanche à Notre-Dame.

Interview de M. Girard. M. Girard, directeur du laboratoire municipal, interviewé par un de nos confrères sur l'explosion de la rue des Bons-Enfants, a répondu:

C'est une « vieille connaissance » pour moi que la « bombe à renversement. » Je

l'ai étudiée attentivement il y a près d'un an et j'avais constaté à cette époque certaines imperfections. Naturellement, je n'en parlai pas et j'eus, mais faiblement, l'espérance que les anarchistes n'atteindraient pas rapidement à la perfection dans la fabrication de ces engins.

Il y a deux mois environ, on apporta ici une de ces bombes, mais plus finement travaillée que la marmite d'hier. C'était une boîte de conserves ressemblée habilement et pesant un poids considérable. Je l'eussis avec les précautions habituelles. C'était bien une bombe à renversement; mais les auteurs de cette œuvre de mort n'avaient pas encore découvert l'obturbateur laissant passer l'eau dans un temps rapproché. Il est fallu très longtemps pour que le contact de l'eau et du sodium se produisît: on était arrivé à temps.

Néanmoins, je constatai l'infirmité adressée avec laquelle l'engin avait été conçu et exécuté. J'ai la conviction que celui d'hier est dû aux mêmes compagnons. Il se peut que la conclusion de mes recherches et de mes travaux sur les débris du local atteint par l'explosion m'amène à trouver un lieu de parenté entre les diverses bombes que j'ai eu jusqu'ici à analyser.

« Et le système d'horlogerie dont on a parlé? — Pourquoi ces messieurs auraient-ils employé un système d'horlogerie, alors que le système dit de renversement est d'une simplicité parfaite et ne fait courir aucun risque à celui qui s'en sert? Je l'ai dit et je le répète, nous avons affaire à des individus admirablement armés, à des gens très forts, très forts... »

Sans être un alarmiste, on ne peut pourtant ne pas considérer ces gaillardis-là comme extrêmement redoutables.

M. Loubet chez les Victimes

M. Loubet a visité aujourd'hui à leur domicile les familles des victimes de l'explosion et a distribué les premiers secours. Le président du conseil a répondu à son voyage dans le Midi; il n'assistera donc pas à l'inauguration de l'hospice lyonnais d'Hyères.

Acte de Générosité

M<sup>me</sup> Ch. Heine a fait remettre ce matin au préfet de police une somme de 5,000 francs en faveur des victimes des explosions d'hier.

Nouvelles lettres de menaces

Les anarchistes continuent d'envoyer des lettres de menaces: le baron Reille en a encore reçu plusieurs aujourd'hui, il les a aussitôt transmises au juge d'Instruction.

De son côté M. Dietz, commissaire spécial à la gare Saint-Lazare, qui est revenu hier au soir de Carmaux, où il est resté en permanence pendant toute la durée de la grève des mineurs, a reçu cette après-midi à son bureau deux lettres émanant de groupes anarchistes.

On le menace de le faire sauter, sa conduite à l'égard des compagnons méritant vengeance. M. Dietz a eu aujourd'hui une longue conférence avec le ministre de l'intérieur et le directeur de la sûreté générale au sujet de certaines mesures de sûreté à prendre se rapportant aux événements actuels.

Dépêches Diverses

Paris, 9 novembre.

Le tribunal civil vient de statuer sur l'exception d'incompétence soulevée par la comtesse Menabrea dans le procès en divorce que lui intente son mari.

Conformément aux conclusions de M. Menabrea et du ministère public représenté par M. le substitut Lombard, le tribunal s'est déclaré compétent.

Le tribunal a remis l'affaire au premier jour pour la plaidoirie sur le fond.

INONDATIONS DANS LE MIDI

Perpignan, 9 novembre.

A la suite des pluies torrentielles tombées cette nuit sur tout le département, quelques cours d'eau ont débordé, notamment l'Agly et la Tet. Plusieurs villages sont inondés; la troupe procède au sauvetage. Les communications télégraphiques sont interrompues avec douze bureaux du département. La neige est tombée dans les cantons de Montlouis et de Saillagouse.

DRAME DE FAMILLE

Versailles, 9 novembre.

A Ville-d'Avray habite M<sup>me</sup> veuve Madoulet, directrice de la crèche Fanny. La fille de M<sup>me</sup> Madoulet avait épousé un coiffeur en épicerie, M. Raymond, âgé de trente et un ans, demeurant à Paris, 45, boulevard Mémorial.

Depuis quelque temps s'élevaient dans le ménage des scènes incessantes et la jeune femme se décida à se réfugier chez sa mère, à Ville-d'Avray, avec son enfant.

Or, cette nuit, vers une heure et demie, son mari arriva à la maison, l'entraîna violemment à la porte.

M<sup>me</sup> Raymond, devant ce qui se passait et pour éviter un scandale, eut l'imprudence d'ouvrir.

Raymond pénétra alors dans la chambre et fit à sa femme une scène tellement violente que le frère de celle-ci, M. Madoulet, voyant sa sœur frappée et blessée par son mari, tira sur lui à bout portant deux coups de revolver.

La mort eut instantanée.

Le meurtrier a été arrêté. Il est gardé à la gendarmerie en attendant l'arrivée du parquet.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Lozanne. — Noyade. — L'enfant Trenel, dont nous avons signalé la disparition, a été repêché hier soir dans l'Azergues, sur le territoire de la commune de Civrieux-d'Azergues, à 2 kilomètres en aval du lieu présumé de l'accident.

Les constatations légales ont été faites par la gendarmerie de Limonest, assistée de M. le docteur Charvet, de Chazy-d'Azergues. Le corps de l'enfant a été ensuite remis à sa famille dont la douleur est poignante.

AIN

Tenay. — Voirie. — Les étrangers qui traversent notre ville depuis deux jours sont fortement intrigués par de petits tas d'ordures systématiquement organisés, de cinq mètres en cinq mètres, et témoignant de sérieuses qualités artistiques chez le monteur. Malheureusement, architecture n'est sale et ça tient de la place.

« Renseignements pris, il paraîtrait que les rues qui sont balayées de loin en loin ne seraient plus jusqu'à nouvel ordre, on ne saurait plus jusqu'à quel point on se reconnaît que c'était un véritable abus et que ces manières pristes n'étaient pas de saison dans un pays qui... »

Il y a cependant une loi qui prescrit l'existence d'une commission d'hygiène publique. Cette commission est armée de tout un arsenal de décrets et règlements que le conseil municipal ferait bien de remettre en vigueur.

Par occasion, il serait bon de rappeler aux propriétaires qu'ils encassent des locations plus élevées que celles des Brotteaux ou de la Croix-Rousse, et que la moindre pucierie devrait les engager à construire dans leurs immeubles des fosses d'aisance d'abord, puis des rigoles ou rases pour l'écoulement des eaux entuées.

Une fois ce résultat acquis, il sera légitime d'imposer aux locataires une propriété qui ne dépendra plus que d'eux-mêmes.

Meximieux. — Souscription. — Une liste de souscription pour l'érection d'un monument aux morts pour la Patrie a été faite à Montmeyran (Drôme), arrondissement de Valence.

Elle a produit 23 francs, qui viennent d'être versés à la mairie de Meximieux pour le comité de cette œuvre patriotique.

Voici les noms des souscripteurs: La commune de Montmeyran a voté la somme de 10 fr.; MM. Gémel, maire, 2 fr.; Etienne Veyrier, ancien mobilisé, 3 fr.; Louis Ban, fr.; Antoine Bastange, 1 fr.; Ferdinand Grossa, 1 fr.; Eugène Arnaud, 1 fr.; Pierre Arnaud, 1 fr.; Elie Milhan, 1 fr.; Jean Rochette, 1 fr.; Jules Richard, 1 fr.; Bornéon, 1 fr.

Tous ces derniers sont des mobilisés qui ont séjourné 26 jours en 1871, dans notre ville.

La société des combattants du canton de Meximieux compte à son effectif 124 membres, et une somme de 515 francs placée à la caisse d'épargne postale, en attendant la prochaine date fixée pour l'érection dudit monument.

Dans sa dernière réunion, plusieurs personnes se sont fait inscrire comme membres honoraires et ont versé 2 fr.

Pérouges. — Foire. — La foire dite de la Saint-Martin, qui est fixée le samedi d'après, se tiendra, cette année, le 12 courant; cette foire est la plus importante de l'année, par les nombreux troupeaux de bestiaux et de chevaux, il y a aussi un grand nombre de porcs et de couraillers.

A cette foire, on y trouve aussi beaucoup de domestiques et servantes pour l'agriculture.

Sault-Brenaz. — Banquet. — La fanfare l'Écho du Sault-du-Rhône a offert, dimanche dernier, à ses membres honoraires et amis, un grand banquet chez M. Gagnin.

Pendant toute la durée du banquet, la plus franche cordialité n'a cessé de régner.

LOIRE

Saint-Etienne. — Grand-Théâtre. — Ce soir jeudi, on donne la seconde représentation de Feu Toupinail, comédie nouvelle en 3 actes, d'A. Bisson.

M. Mubire, premier comique marqué, fera son premier début dans le rôle du capitaine Mathieu.

Le spectacle commencera par l'Abbé Constantin, comédie en 3 actes, tirée du roman de Ludovic Halévy.

Explosion manquée. — Hier matin, un récipient de forme douteuse était découvert sur les rebords de la fenêtre du commissariat du 1<sup>er</sup> arrondissement. Le bruit se répandit aussitôt qu'un attentat venait de se commettre.

Le récipient fut examiné et retourné avec les soins les plus prudents. Il contenait... des marrons glacés.

Trouvé mort. — Un homme a été trouvé mort dans les docks de Berard. Son identité n'a pu être établie.

M. Bonnaves, commissaire de police du 11<sup>e</sup> arrondissement a ouvert une enquête.

Nos compatriotes. — C'est avec grand plaisir que nous avons appris la nomination de M. Louis Amiable, ancien maire du Ve arrondissement, ancien conseiller général de la Sublimas-Porte, au poste de conseiller à la cour d'Aix.

Rive-de-Gier. — Noyé. — Ce matin, vers 9 heures, on a découvert dans le canal de Givors près du pont des Gardiennes, le cadavre d'un individu paraissant avoir séjourné dans l'eau environ dix jours. Voici son signalement:

Taille moyenne, 1 m. 65 environ; cheveux châtain foncé; front ordinaire; yeux châtrés; nez moyen; forte moustache brune; vêtu d'un complet de drap noir quadrillé; chaussé de galoches, de sabots et de chaussettes grises; coiffé d'une casquette grise; porteur d'une montre en argent avec sa chaîne; une cicatrice très apparente près de l'œil gauche; dans ses poches, un mouchoir mauve et blanc avec initiales S. R. brodées; une chemise à carreaux bleus et blancs.

Le corps de ce malheureux a été transporté à l'Hôtel-Dieu. On croit être en présence d'un accident.

Firminy. — Procès verbal. — La gendarmerie a dressé procès-verbal contre le nommé Jules Bonnes, 26 ans, volutier à Unieux, pour coups et blessures sur la personne du sieur Samuel Marchais, 26 ans, également volutier à Unieux.

Arrestations. — La gendarmerie du Chambon a mis hier soir en état d'arrestation les nommés Auguste Schmidling, 52 ans, sans profession ni domicile; Jean Perrin, 26 ans, sans domicile, et Claude Mennier, 20 ans, verrier, pour escroquerie d'aliments au préjudice de la veuve Costet, au Chambon. Mennier a déjà subi sept condamnations.

Saint-Martin-la-Plaine. — Fête patronale. — La fête patronale de la commune de Saint-Martin-la-Plaine se célébrera dimanche et lundi.

Cette fête promet d'être très brillante; elle sera annoncée la veille par des salves d'artillerie et une retraite aux flambeaux.

Le dimanche à 11 heures du matin grande course à cheval, à midi exercices et jeux divers, à 4 heures ouverture du bal, le soir brillantes illuminations.

Le lundi à 9 heures du matin promenade par les jeunes gens de la fête; à 40 heures exercices divers, à 11 heures course à pied offerte aux jeunes gens étrangers, à 4 heures réouverture du bal qui se prolongera jusqu'à minuit.

La commune de Saint-Martin excessive-ment industrielle saura, comme par le passé offrir aux visiteurs étrangers le plus grand accueil et des distractions des plus complètes.

## &lt;

ter d'une manière très sensible le bien-être des malades et des blessés.

C'est là, nous en sommes assurés, une obligation à laquelle personne ne voudra se soustraire, et nous espérons que l'on ira en foule apporter son obole à cette vente.

Les acheteurs arrivent en outre d'une bonne action, la possibilité de faire à des prix abordables et marqués, des acquisitions avantageuses. Les adhérents travaillent depuis plusieurs mois, soit à recueillir des lots, soit à confectionner des travaux d'art et de lingerie qui seront certainement très goûtés du public.

Grâce aussi aux nombreux donateurs et à l'obligeante intervention de la municipalité, la vente sera exempte de ces frais gênants si onéreux qui, trop souvent, absorbent le plus clair des recettes.

Dans un prochain article, nous signalerons les diverses attractions qui viendront donner à la vente un relief tout particulier.

Dès maintenant, on nous prie de dire qu'aucune vente d'objets, tels que cigares, fleurs, ne sera faite en dehors des comptoirs, de manière à laisser à chacun la plus entière liberté.

Aux Célestins : Après le Prince d'Aurec et, pour faire suite aux pièces littéraires que la direction s'est proposée de faire représenter, nous allons avoir la première représentation de *Thérèse Raquin*, de M. Emile Zola.

On répète aussi la *Tournée Ernestin*, un nouveau vaudeville.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 novembre

Après une séance de commission de deux heures, la séance publique est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Gailletou.

Le conseil aborde aussitôt la discussion de son ordre du jour.

M. Clermont dépose un rapport relatif au règlement des travaux de construction du Pont du Midi. Ses conclusions tendent au vote d'un crédit de 77.500 francs pour règlement définitif des travaux, au rejet d'une somme de 26.000 francs réclamé indûment par l'entrepreneur, et à l'adoption d'une somme de 20.500 francs, à distribuer à l'ingénieur en chef qui a dirigé les travaux et à son personnel à titre de gratification.

M. Lavigne appuie ces conclusions. M. Colliard s'élève contre la demande de crédit de 20.500 francs. Le conseil augmentera, s'il y a lieu, le traitement du personnel, mais il ne doit pas donner des gratifications de cette importance. S'il y a eu des économies réalisées dans la construction du pont, il ne s'ensuit pas que ces économies doivent être distribuées à ceux qui les ont faites.

M. Bonard émet la même thèse. M. Affre soutient le crédit.

On passe au vote et le maire, quoique le vote ne semble pas acquis, déclare que le conseil adopte les conclusions du rapporteur puis, se hâte de lever la séance.

CONSEIL DE GUERRE DE LYON

L'anarchiste Dufournel

Le conseil de guerre s'est réuni hier pour statuer sur le cas d'un déserteur, le nommé Dufournel, dont l'Écho de Lyon a raconté l'odyssée.

Prosper Dufournel, ainsi que nous le disions, est un anarchiste militant, qui fut en rapport avec Francis, actuellement sous les verrous à Londres. Nous ne reviendrons pas sur ce qui est connu de nos lecteurs et nous passons au fait.

M. le colonel Martin, du 96<sup>e</sup>, préside le conseil. Au banc de la défense est assis M. Burnichon, à qui incombe la tâche ingrate de défendre les intérêts de l'accusé, lequel avait demandé à être défendu par une personne étrangère au barreau.

Dufournel paraît gauche dans l'habit militaire, le geste est embarrassé, la physionomie est peu sympathique, on ne se doute pas que ce petit homme était, il y a quelques mois encore, un apôtre écouté des compagnons anarchistes.

Il répond sans fanfaronnerie comme aussi sans faiblesse aux questions que lui adresse M. le président.

Il reconnaît avoir été condamné une première fois par le conseil de guerre pour désertion à la peine d'une année d'emprisonnement. Bénéficiant de la clémence présidentielle, après neuf mois de détention, il est incorporé au 22<sup>e</sup> régiment d'infanterie à Montélimar. Un mois après, il déserte à nouveau avec cette circonstance aggravante d'emport d'effets et de son sabre-baïonnette. Il va à Paris où il se cache, puis se réfugie au sortir d'une réunion, il est trouvé porteur d'un poignard et condamné pour ce fait à six mois de prison par le tribunal correctionnel de Seine. C'est à ce moment qu'on apprend que Dufournel était déserteur. Il fut envoyé sous bonne escorte à la prison des Reclus.

Dufournel, aurait voulu certainement exposer ses théories devant le conseil, mais le colonel Martin, avec un tact que l'on a pu remarquer, a empêché l'accusé de faire une conférence sur le sujet qui lui est familier.

L'interrogatoire n'offre rien de bien saillant. A une question du président, Dufournel répond :

— Si je suis rentré en France, c'est qu'apparemment, j'avais des intérêts. Vous les nommez, je ne le ferai point, je l'ai déjà dit devant les juges qui m'ont condamné à Paris.

— Pourquoi avez-vous été expulsé de Belgique ?

— Four complot contre sa majesté. Le gouvernement de ce pays ressemble assez à celui de France.

Le colonel l'arrête sur ce chemin et deux témoins sont entendus, le capitaine et le sergent fourrier, de la compagnie à laquelle appartenait Dufournel. Puis, M. de Gavane, commissaire du gouvernement, prononce son réquisitoire, qu'il termine en demandant au conseil, l'application pure et simple du code de justice militaire.

M. Burnichon, à son tour, prend la parole et essaie de démontrer que son client, en somme, abstraction faite de ses convictions, est un homme honnête, laborieux, ainsi que le démontrent les certificats délivrés par ses patrons.

Il adjure le Conseil de ne point juger l'anarchiste, mais seulement le déserteur, estimant que, pour un homme comme lui, une condamnation minimum sera assez terrible, étant donné l'esprit d'indépendance de son caractère.

Le président demande ensuite à l'accusé s'il n'a rien à ajouter avant l'application de la peine. Celui-ci, très calme, répond :

Le conseil rentre dans la Chambre de ses délibérations. On ommène l'accusé qui, la tête haute, regarde en passant sa femme, une jeune anglaise, très étonnée par les débats.

Après un quart d'heure d'attente, le colonel Martin donne lecture de l'arrêt qui condamne à l'unanimité le soldat Dufournel à la peine de cinq ans de travaux publics. La peine correctionnelle à six mois de prison se confond avec celle prononcée hier par le conseil.

EXPOSITION DE CHRYSANTHÈMES

Il y a quelques années, on dédaignait le chrysanthème, on ne lui connaissait à cette plante, qu'un seul mérite, celui de servir d'ornement fleuri aux tombes des personnes aimées dont on regrette l'absence. C'était son seul emploi, disait-on, mais depuis, par des changements, il est devenu le roi de la mode, et par ses mille couleurs éclatantes dont, par un travail incessant, les spécialistes ont su la parer, cette fleur, jadis commune et banale, par ces nouvelles qualités acquises, égales les moroses journées de la fin d'automne.

Depuis plusieurs années, chaque automne marque pour le chrysanthème un nouveau progrès, et cette plante japonaise et chinoise prend rang avec l'orchidée, parmi les étrangers de notre fin de siècle.

On reprochait autrefois au chrysanthème sa floraison tardive; si, à l'exposition spéciale organisée par l'Association horticole lyonnaise, dans la salle des Folies-Bergère, avenue de Noailles, et dont l'ouverture a lieu aujourd'hui, on ne remarquera que des variétés à floraison tardive, il y a un bon nombre de variétés qui ont déjà passé fleurs. Cette nouvelle race de chrysanthèmes, que les amateurs ne pour ont pas examiner à l'Exposition, mérite bien, cependant, qu'à l'occasion de ce concours on appelle un peu l'attention sur elle.

La grandeur et la forme des fleurs des chrysanthèmes à floraison hâtive, égale la plus grande partie des variétés à floraison tardive; comme celles-ci, on rencontre toute la gamme des nuances de rouges et de marrons, se joignant sur les chevelures inattendues; les pétales excentriques des triomphateurs du jour.

On peut avoir, maintenant, en fleurs en été du chrysanthème dont le port, le coloris, l'ampleur, sont toujours égaux et souvent supérieurs aux splendides fleurs que nous tenions des Japonais.

Désormais, de juin aux gelées, les amateurs verront s'épanouir dans leurs parterres d'immisses fleurs blanches décolorées et retombantes comme des copeaux, des japonaises échevelées, rouges, jaunes, cramoisies sautes dor, des pivonnees orgueilleuses et des incurvées fermes, en boules, montrant des revers de pétales tubulés ou gaufrés.

Ce fut seulement vers la fin du siècle dernier qu'un navigateur marseillais, Pierre-Louis Blancard, rapporta dans sa patrie le premier chrysanthème chinois, médiocre petite fleur en forme de pompon dont la rusticité et la floraison tardive l'avaient séduit.

L'Anglais Robert Fortune fut envoyé en 1860 au Japon par une société anglaise dans l'espoir qu'il s'y procurerait quelques variétés plus intéressantes que les formes chinoises cultivées à Marseille et à Toulouse et répandues peu à peu en Angleterre.

Il revint en effet avec plusieurs types superbes. Fortune ayant renouvelé plusieurs fois ce premier voyage, les collections anglaises renferment bientôt des plantes magnifiques que les importations nouvelles n'ont pu dépasser. Les Français et les Américains secondés par les Anglais ont employé toute leur diplomatie et des monceaux d'or à dépouiller les jardins royaux ou impériaux de fleurs d'autant plus surprenantes qu'elles y sont sélectionnées depuis 2,500 ans au moins.

Le chrysanthème indien, qu'on nomme *hiku* au Japon, est divisé en deux catégories : 1<sup>o</sup> le *nogiku* ou chrysanthème sauvage, et par conséquent à fleurs simples; il y a à l'Exposition une plante naine convertie de fleurs, elle tout simplement ravissante; 2<sup>o</sup> les *nicogiku*, ou simplement *hiku*, c'est-à-dire les variétés à fleurs doubles. On pourrait même en établir une troisième catégorie pour le *ryogiku*, ou chrysanthème alimentaire, qui n'est cultivé que pour ses fleurs jaunes qu'on mange en salade.

Les horticulteurs français sont devenus tellement habiles dans la culture de la plante japonaise qu'ils rivalisent maintenant avec les plus célèbres jardiniers japonais. Il y a au Japon deux sortes de culture de chrysanthèmes : l'une qu'on nomme *ogiku*, ce qui signifie gros chrysanthèmes, a pour but d'obtenir des plantes à grandes fleurs. Nous ne saurions trop engager les amateurs à examiner les variétés à grandes fleurs qui sont tout simplement admirables; l'autre, qu'on nomme *chugiku*, c'est-à-dire chrysanthèmes moyens, est dirigée de manière à fournir des pétales à divers dimensions et formes, mais fort nombreux. On en voit à l'Exposition des Folies-Bergère des plantes ayant plus d'un mètre de diamètre couvertes de fleurs. C'est un honneur pour notre horticulture lyonnaise, que cette exposition, elle démontre que nos jardiniers japonais savent vaincre toutes les difficultés de culture.

Au Japon, le chrysanthème est le symbole d'une longue vie; il figure dans les armes de l'empire sous la forme d'une fleur à seize rayons reliés entre eux par tout autant de petits arcs. Enfin, il existe dans cet empire un ordre de chrysanthèmes et, parmi les cinq grandes fêtes populaires qu'on célèbre chaque année et dont chacune a pour signe distinctif une fleur, la cinquième, qui tombe le neuvième jour du neuvième mois, a pour fleur caractéristique le chrysanthème.

A l'Exposition, il n'y a pas que des chrysanthèmes, les *saïlets lyonnais* sont aussi en nombreuses collections, des lots d'orchidées et de plantes de serre fleuries, des cyclamens, des bonvardias, etc. Il nous a été possible hier de passer quelques heures dans la salle des Folies-Bergère, et lorsque nous l'avons quittée, c'était avec peine. Quelle expression se servir pour donner un nom à cette merveille? Nous ne le trouvons pas; on se croirait transporté dans les jardins du Mikado, surtout que l'effet produit par la lumière électrique permet de bien examiner en détail les nombreuses collections et fait en même temps bien ressortir le mérite de leur fleur.

Mais ne manque-t-il rien à cette Exposition? Pour rendre encore plus japonaise cette fête du chrysanthème, les organisateurs auraient bien dû placer au milieu des massifs les statues de Boudha et Confucius; ces dieux se seraient vraiment crus au milieu de leurs disciples.

Faites, amateurs de jardins, une visite à cette Exposition, vous serez émerveillés et vous pourrez faire un choix dans les superbes variétés et remplir vos jardins et vos serres pendant l'été, l'automne et l'hiver de la fleur aux tons éclatants, aux formes infiniment variées qui donnent à un intérieur un incomparable cachet d'élégance et de distinction.

Aujourd'hui à lieu, à 2 heures, l'ouverture de l'Exposition de chrysanthèmes par les autorités civiles et militaires.

Hier ont eu lieu les opérations du jury

qui, eu égard au grand nombre de lots exposés, ne se sont terminées que fort tard dans la soirée.

ANCIENS ÉLÈVES DE LA MARTINIÈRE

Ce soir, à huit heures, la société des Anciens élèves de la Martinière inaugure ses soirées d'hiver par une conférence faite par M. Guinet, au Palais Saint-Pierre, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres.

Le conférencier a pris pour sujet : « Les Américains ». Le charmant causer illustre ses récits par des projections à la lumière oxydrique.

L'excellente société des Anciens élèves de la Martinière verra ses efforts couronnés de succès et le nombre de ses membres s'accroître, c'est notre meilleur souhait.

On connaît le but de la société, qui est de continuer les relations amicales commencées sur les bancs de l'école de la Martinière et le patronage mutuel entre ses membres et leur placement.

Rappelons à ce propos que la société des Anciens élèves a le siège de ses réunions rue Sainte-Catherine, 17, que son local est ouvert tous les jours, le mercredi excepté, de dix heures du matin à onze heures du soir.

La société possède une bibliothèque renfermant plus de mille volumes et reçoit, outre les journaux de la ville, des publications périodiques très intéressantes. Elle organise chaque année, pendant la saison d'hiver, plusieurs conférences sur des sujets scientifiques et littéraires et le premier dimanche de chaque mois elle donne une soirée récréative dans ses salons.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Jeudi 10 novembre, 31<sup>e</sup> jour de l'année. Dernier quartier le 11; Nouv. lune le 19. Soleil : lever, 7 h. 04; coucher, 4 h. 24.

Mauvais plaisanterie. — Hier, deux spectateurs du Casino — un jeune homme et une dame — ont eu leurs vêtements détériorés par un corsif quelconque qu'un mauvais plaisant leur a jeté dessus.

On recherche l'auteur de cette fumisterie de mauvais goût.

Un escroc. — Deux agents de la sûreté ont arrêté, hier, rue de la République, un agent d'affaires véreux nommé Jacques Berliet, âgé de 33 ans, déjà plusieurs fois condamné.

Cet individu est poursuivi pour avoir escroqué une somme de 53 francs à une de ses clientes, Mme Votro, demeurant quai de la Pêcherie.

Vol. — M. Joseph Moron, de passage à Lyon, ayant couché dans un garni de la rue Chaponnay, a constaté la disparition de son portefeuille contenant 21 francs.

M. Vallory, sommelier à la taverne Grüber, a fait arrêter le nommé Jacob V..., 24 ans, cuisinier, sans domicile, pour vol d'effets d'habillement.

Portemonnaie trouvé. — M. de Fontepailles, capitaine au 30<sup>e</sup> dragons, a trouvé, hier, en face du numéro 6, cours Vitton, un portemonnaie contenant une certaine somme, qu'il a remis au commissaire de police du quartier des Brotteaux.

Trouvé mort. — Mme Villard a trouvé hier soir, vers neuf heures, mort dans un garni, le nommé P. H..., 55 ans, chiffonnier. Le docteur Masson, qui a constaté le décès, l'attribue à une hémorragie.

Les suites de l'ivresse. — Hier, on trouvait dans la rue d'Essling une femme de 50 ans environ, qui ne put dire son nom. On la recueillit au violon où elle ne tarda pas à s'endormir.

Vers midi, un garde du poste faisant une ronde la trouva étendue à terre, la tête penchée sur la poitrine et ne donnant plus signe de vie.

Malgré les soins pressés du docteur Crestin, il ne fut pas possible de la rappeler à la vie. Cette femme, qui a été transportée à la Morgue, a succombé à une congestion occasionnée par une trop grande absorption d'alcool.

Anciens élèves de la Martinière. — La société vient de perdre son vice-président, M. Grospeiller, dont les funérailles auront lieu, jeudi 10 courant, à 1 heure 3/4. Le convoi partira de son domicile, rue de l'Enfance, 27, Croix-Rousse.

Casino. — Les cinq Onatis, artistes japonais, incomparables jongleurs et acrobates; le capitaine Cody, dans ses merveilleuses prouesses d'air; Gérard, athlète champion du monde; Mlle Morancy, etc.

Dimanche, à deux heures, grande matinée à prix réduits, avec toutes les attractions du Casino et de la Scala.

Scala. — Aujourd'hui, concert extraordinaire : soirée gala avec deux grands déjeunés : M. Deballen, le délicieux chanteur, créateur de tant d'œuvres charmantes. M<sup>me</sup> Myrtille et Leturc. M<sup>me</sup> Canon.

Cabaret artistique du Chat Noir. — La voix est toujours fidèle à l'établissement de la rue de l'Hôtel-de-Ville. Tous les soirs une nombreuse assistance s'y donne rendez-vous pour entendre interpréter par Levator et Balha les œuvres de Xanoff et de Bruant, illustrées par les ombres parisiennes de B'Onde-Nat.

A partir d'aujourd'hui, le répertoire va s'enrichir des délicates chansons du jeune poète lyonnais Carotus Tenib, qui ont obtenu un si grand succès à la dernière réunion du Caveau lyonnais.

Ce succès, du reste, ne nous surprend pas, car la soirée que l'on passe au Chat Noir n'est pas une soirée perdue... pour le rire et la verve gaioles.

Le siècle pour tuer a tout régénéré, Mais le Quina Bruuo sait guérir et sauver.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

LE CANAL DE PANAMA

Paris, 9 novembre. M. Héliard, qui a entrepris comme on sait l'œuvre du relèvement du canal de Panama, a réuni ce soir les directeurs des journaux de Paris et leur a fait connaître les grandes lignes de son projet de reconstruction. Il les a informés qu'il enverrait dès demain à la presse de Paris et de la province le texte de son travail ainsi que le texte du contrat passé par lui avec le liquidateur de l'ancienne société, M. Monchicourt.

LE CONTROLE DES CHEMINS DE FER

Paris, 9 novembre. La commission du budget n'a pas voulu entrer dans l'examen du projet d'arrêté du ministre des travaux publics relatif à

la réorganisation du contrôle des chemins de fer. Elle s'est préoccupée seulement des conséquences financières de la mesure projetée, et elle a été d'avis qu'il était impossible, à l'heure actuelle, de rechercher les ressources nécessaires pour opérer cette réorganisation. En conséquence, le président de la commission a été chargé d'écrire au ministre des travaux publics pour le prier de retirer au moins provisoirement son projet d'arrêté.

La Guerre au Dahomey

Les soldats malades à Toulon. — Histoire d'un chapepot. — Espérances et projets de Chassepot.

Toulon, 9 novembre. A diverses reprises, dans la journée, le docteur Cunéo a visité onze malades retour du Dahomey.

Tous sont atteints de fièvre et d'anémie paludéenne. L'un d'eux racontait l'histoire suivante à un capitaine d'infanterie de marine :

Après le combat de Dogba, il aurait trouvé sur le champ de bataille un fusil Chassepot dont il s'était servi pendant la campagne 1870-1871 et qu'il avait alors marqué par un signe lorsqu'il avait été fait prisonnier. Cette arme était tombée entre les mains des Allemands et c'est de ceux-ci qu'elle serait passée aux Dahoméens.

Suivant les dires du même, la fièvre et la dysenterie sévissent dans le camp surtout parmi l'infanterie de marine. Behanzin aurait déclaré dans un palabre avec ses chefs qu'il avait encore plusieurs milliers d'hommes à opposer aux Français et que tant qu'il lui resterait un soldat il se battrait, mais que si la fortune lui était contraire, il se tuerait, ne voulant pas survivre à son royaume.

Les combats de Muakon. — La prise de Kana Kotonou, 9 novembre. La colonne poursuit sa marche victorieuse. Les 2, 3 et 4 novembre, des combats acharnés ont eu lieu près de Kana et nous avons pu nous emparer le 4 au soir de la ville sainte des Dahoméens autour de laquelle ces derniers avaient accumulé des redoutes et des lignes fortifiées.

L'ennemi a fait une défense désespérée. Le 2 au matin, nos troupes ont commencé l'action contre les approches du fort Muakon. La nuit mit fin au combat, qui recommença le lendemain matin, malgré l'incessante fatigue qu'ils ont eu à supporter, nos troupes se sont battues avec une nouvelle vigueur.

Dans la journée, Muakon était enlevée à l'assaut, l'ennemi débandé battait en retraite en laissant de nouveaux cadavres sur le champ de bataille. Quelques heures après cependant, il revenait contre nos lignes avec rage.

La journée du 4 marqua la fin de cette série de combats. L'armée de Behanzin, réduite à 1,500 hommes, a défendu encore quelques positions autour de Kana avec une énergie extrême.

Enfin, grâce au feu meurtrier de nos troupes la position a été enlevée. Les Dahoméens ont abandonné beaucoup d'armes entre nos mains.

De notre côté les pertes s'élevèrent pour les deux journées des 3 et 4 novembre à 16 morts et 83 blessés.

Au nombre des morts se trouve le lieutenant Mercier. Les officiers blessés sont : le capitaine d'infanterie Rogot, le docteur Rouch, les lieutenants Gay, des tirailleurs Sénégalais; Menan, Jacob, Ciani et les sous-lieutenants Maron, de l'artillerie, et Mérianne des tirailleurs haoussas.

Le lieutenant Gay a été frappé à la poitrine, sa blessure est profonde. Le docteur Rouch a été atteint au genou. Les blessures des officiers et des soldats n'ont pas un caractère grave, bien que les Dahoméens, dans la lutte désespérée qu'ils ont soutenue à Kana, se soient servis de balles explosibles.

Les troupes ont été merveilleuses d'entrain. Le colonel Dodds pousse sa marche sur Abomey dont il n'est plus éloigné que de six kilomètres.

LES PROJETS DU COLONEL DODDS

Porto-Novo, 9 novembre. Le colonel Dodds ne se propose pas de rester à Abomey après la prise de cette ville et de l'occuper à poste fixe.

Son plan consiste à la brûler complètement. En se retirant, il détruira également Kana de fond en comble. Il ravagera en outre les villages et les trinitaires des tribus qui se sont déclarées contre nous de manière à leur infliger un châtiement dont elles conserveront le souvenir durable.

L'EXPLOSION DE DYNAMITE

Paris, 9 novembre. Les obsèques des victimes de l'explosion de la rue des Bons-Enfants auront lieu vendredi matin, à dix heures. M. Athalin, juge d'instruction, a reçu cette après-midi la déposition de M. Lefrappier, la seule déposition qui semble un peu sérieuse. Les autres témoignages recueillis sont sans importance. Les conciliabules entre le parquet, le ministre de l'intérieur et le préfet de police se poursuivent. Le plus grand secret est gardé sur ces entrefaites.

Une Arrestation

Ce soir, vers 10 heures et demie, deux gardiens de la paix ont arrêté dans des groupes de curieux qui stationnaient aux environs de la rue des Bons-Enfants, un individu qui criait bien haut que maintenant il fallait faire sauter la Chambre des députés.

Conduit au poste de la rue Saint-Roch, il a déclaré se nommer Lignonec et être employé aux bouillons Duval.

MESURES CONTRE LES ANARCHISTES

Paris, 9 novembre. On assure que dans le conseil de cabinet qui sera tenu demain les ministres délibéreront sur l'opportunité de nouvelles dispositions législatives destinées à fournir au gouvernement des moyens d'action et de coercition visant la propa-

gande anarchiste tant par le fait que par la presse et la parole.

LES GOUVERNEURS COLONIAUX

Paris, 9 novembre.

La commission sénatoriale de l'armée a entendu MM. Burdeau et Jarnais au sujet des attributions des gouverneurs coloniaux sans pouvoir se mettre d'accord avec eux.

Après une discussion très vive, la commission s'est séparée sans prendre de décision.

LA COMMISSION DE L'ARMÉE

Paris, 9 novembre.

La commission de l'armée a approuvé le rapport de M. Legendre, concluant à l'adoption d'un projet relatif aux élèves commissaires de la marine, et a adopté ensuite un projet relatif à l'augmentation du nombre de décorations à décerner aux officiers de terre et de mer.

INONDATION DANS LE MIDI

Perpignan, 9 novembre.

La « Tet » décroît considérablement à Perpignan, mais une dépêche de Millas, de 4 heures du soir, porte que l'eau atteint au pont Millas, 4 mètres 20. La culée du nord est menacée.

On mande de Prades que les eaux viennent d'emporter le canal faisant fonctionner l'usine d'éclairage électrique d'Estagel, à 4 heures 50 du soir.

De mémoire d'homme on n'a jamais vu pareille inondation de l'Agly. Les dégâts sont immenses.

Les eaux commencent à baisser.

L'AGITATION EN BELGIQUE

Bruxelles, 9 novembre.

L'Association libérale a organisé ce soir un grand meeting à l'Alhambra. Plusieurs députés et sénateurs ont pris la parole en faveur de la révision.

Le meeting a voté à l'unanimité un ordre du jour protestant contre les précédés de la commission de révision.

Après la réunion, une bande de trois mille manifestants s'est rendue devant le palais du roi avec des drapeaux rouges. Des batteries d'artillerie étaient massées devant le palais et deux escadrons de la cavalerie ont traversé la place au galop, coupant ainsi le cortège.

Plusieurs femmes et enfants ont été pincés dans les cheveux.

La manifestation s'est enfin dispersée, grâce à des renforts de police qui barraient toutes les rues.

LES INCIDENTS DE GENÈVE

Paris, 9 novembre.

M. Lardy au cours de la réception diplomatique d'aujourd'hui, a entretenu M. Ribot des incidents de la gare de Genève.

NOUVELLE EXPLOSION

(PAR TÉLÉPHONE)

Paris, 9 novembre.

Le bruit court qu'une explosion se serait produite à Colombes. La formation du télégraphe et le départ du dernier train de banlieue ne permettent pas d'en contrôler l'exactitude.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 9 novembre 1892

3 0/0 . . . . . 99 45 Priorité . . . . . 99 37  
Région . . . . . 92 70 Robinson . . . . . 99 37  
Turc . . . . . 21 77 Portugais . . . . . 24 5/8  
Extérieure . . . . . 62 97 Tabacs . . . . . »  
Égypte 6 0/0 . . . . . » Tharsis . . . . . »  
Égypte 3 1/2 . . . . . » Lots Turcs . . . . . 91 75  
Banque . . . . . » Banque ott. . . . . 597 50  
Ott. cons. . . . . » Alpes . . . . . 126 87  
Russes cons. . . . . » De Beers . . . . . 454 37  
Orient . . . . . » Hongrois . . . . . »  
Rio-Tinto . . . . . 398 75 Douanes . . . . . »

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

COMMUNICATIONS DIVERSES

Société lyrique et dramatique de bienfaisance. — Le siège de cette société est transféré cours Lafayette, 145, aux concerts de l'Horloge. Les répétitions ont lieu régulièrement le lundi et jeudi, à 8 heures 1/2 du soir. On reçoit également ces jours-là, les nouvelles adhésions.

Société fraternelle des anciens militaires du 30<sup>e</sup> de ligne. — Les anciens militaires du 30<sup>e</sup>, qui voudraient faire partie de la société, sont priés de se faire inscrire le plus tôt possible, la société devant prochainement se faire autoriser par M. le préfet.

Les inscriptions pour le banquet qui doit avoir lieu le 11 décembre prochain, seront reçues à partir de samedi, 12 novembre courant.

Anciens militaires du génie (section d'Amérique). — Nous avons l'honneur d'informer nos frères d'arme que notre banquet fraternel annuel aura lieu le dimanche 30 novembre courant, à midi précis, à l'hôtel Poncet, à Ambérieu-en-Bugey (Ain).

Le banquet sera suivi d'un bal, salle de la Grenette. Prière de se faire inscrire jusqu'au 15 inclus. Coût du banquet, 8 fr. 75.

MÈRE ET MARTYRE

PAR PAUL D'AIGREMONT

— Voulez-vous encore lui remettre ceci, dit-il, et ajouter qu'elle n'entendra plus parler de moi jusqu'au jour des assises ?

— Alors adieu !... vous qui êtes un saint, priez pour moi et pour elle !

Tard, dans la nuit, M<sup>e</sup> Aubry descendit de son cabinet guidant vers la rue Richard de Clavières qui venait de passer de longues heures avec lui.

Quand il eut verrouillé la porte du jardin, il s'arrêta : — Il doit l'aimer, dit-il à demi-voix, et depuis longtemps ; car un grand amour seul a de telles intuitions, de tels pressentiments.

bonheur en ses mains. Courage et confiance, je ne vous ai jamais tant aimée que depuis que je vous sais malheureuse.

juré qu'il y avait une flamme de triomphe. Il lona, assez loin dans la campagne, du côté de Magalas, une maison toute meublée, dont les matras étaient en voyage et s'y installa le soir même de son arrivée.

et Saint-Justin, on le vit causer une après-midi entière avec lui ; et le lendemain, le vieillard annonça à tout le monde qu'une adorable maisonnette bâtie au bord de la route était à lui, avec le champ et la vigne qui l'entouraient.

Étude de M<sup>e</sup> JUVANON, huis à Lyon, pl. Bellecour, 15.

VENTE JUDICIAIRE

Le 12 novembre 1892, à onze heures du matin, à la Salle des Ventes, rue Confort, 19, à Lyon, vente aux enchères publiques d'objets saisis.

Grand Hall de Publicité

21, Rue Childébert, LYON. Vente de commerces et d'indus. Vente et location de propriétés.

M<sup>me</sup> CLAUDIA

sommambule. Renseignements sur tous les événements, destinée, recherches, procès, maladies, commerce, etc.

PIANOS PLEYEL. Ayant obtenu la plus haute récompense à l'Exposition universelle de 1892. MAISON SPÉCIALE. 9, Place des Jacobins, 9 (entresol).

C<sup>ie</sup> Coloniale CHOCOLATS. QUALITÉ SUPÉRIEURE. Entrepôt général : Avenue de l'Opéra, 19, Paris.

PREMIÈRE QUALITÉ THÉ des MANDARINS. DÉPÔTS A LYON : VERZIER, place Carnot, 40. ROUSSET, r. des Archers, 4.

PETITS DOCKS DU COMMERCE LYON - 12, rue Confort, 12 - LYON. AUX DOCKS DE LA CHAPELLE 11, Cours Lafayette.

EN PRÉPARATION ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON (INDICATEUR FOURNIER). ÉDITION DE 1892. Publié sous la direction de Léon FOURNIER, avocat.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION A L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

LIVRES M Chambefort, libraire, 26, pl. Bellecour, se rend à domicile p. ach. de bibliothèques de tout genre d'ouvrages d'occ. en petit ou gr. nombre.

SOLEIL JACQUEMAIRE. CROISSANCE DES ENFANTS, GROSSESSE, ANÉMIE, PHOSPHORE. MALADIES DE L'ENFANCE.

NOUVEAU TARIF GÉNÉRAL des Douanes Françaises. Appliqué à partir du 1<sup>er</sup> février 1892 en vertu de la loi du 11 janvier 1892.

LECTEURS ! N'achetez pas vos vêtements avant d'avoir visité LE TAILLEUR PAUVRE.

Pour Prendre BEAUCOUP DE POISSONS. Demandez au PETITS DOCKS DU COMMERCE 12, Rue Confort, 12, à Lyon.

BOURSE DE LYON Du 9 Novembre 1892

Table of stock market data for Lyon, including Fonds d'État, Obligations, and Cours des Valeurs en Banque.

BOURSE DE PARIS Du 9 Novembre 1892

Table of stock market data for Paris, including Dépêche Gouvernementale, Télégraphie Privée, and Cours des Valeurs en Banque.

APRÈS BOURSE Du 9 Novembre

Table of market data for various commodities like Colza, Sucres, Huiles de Lin, and Spiritueux.

CONDITION DES SOIES Du 9 Novembre 1892

Table of silk market data, including Condition des Soies d'Auberges and Marché de la Chapelle.

CONDITION DES SOIES D'AUBERGES du 8 Novembre 1892

Table of silk market data for Auberges, including Marché aux Fourrages and État-Civil de Lyon.

V. VERMOREL à VILLEFRANCHE (Rhône). Sulfure de Carbone. PALS INJECTEURS. ALAMBICS. TARIF FRANCO. Eviter les contrefaçons. CHOCOLAT MENIER.